



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 13 JUIN 2023

Présents : Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL, LOPEZ
MM BÉNARD, BOCOGNANO, LAIGNEL, LANDREIN, LECARDONNEL, MEYER,

Absente : Mme DUPREY

Pouvoirs : Mme MILLAN à Mme LOPEZ
Mme CARRASCO à M LAIGNEL
M DUCLOS à Mme BOURDELLÈS
M ASSELINE à M BENARD

Début de la séance : 20H35

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 11 avril 2023 avec 2 abstentions.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 9 mai 2023.

DELIBERATIONS

1. **Choix du cabinet de contrôle technique pour le projet tiers-lieu**

4 cabinets ont répondu à l'offre :

VERITAS pour un montant de 3 975€HT

SOCOTEC pour un montant de 5 000€ HT

APAVE pour un montant de 5 150€ HT

DEKRA pour un montant de 5 527,5€ HT

Après analyse de ces offres, le cabinet VERITAS, le moins disant, a été retenu

Vote : 12 pour, 1 abstention

2. **Choix du cabinet SPS pour le projet tiers-lieu**

5 cabinets ont répondu à l'offre :

M BOREY pour un montant de 2 223€HT

APAVE pour un montant de 3 150€ HT

DEKRA pour un montant de 3 380€ HT

SOCOTEC pour un montant de 3 915€ HT

VERITAS pour un montant de 4 080€HT

Après analyse de ces offres, le cabinet BOREY, le moins disant, a été retenu

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

3. **Accord pour lancer l'étude d'aménagement du chemin du Pré d'Oisy, du chemin du Pataras et de la sécurisation de la RD214**

Les membres de la commission voirie ont rencontré Monsieur GUERIN, représentant le Conseil Départemental afin de connaître les conditions à remplir afin de pouvoir bénéficier de l'APCR dédiée aux voies douces.

En ce qui concerne le chemin du pré d'Oisy, celui-ci serait éligible.

En revanche, le chemin du Pataras étant bitumé et avec une circulation régulière, il ne répond pas au critère. Ce dossier est inscrit dans le plan de relance de l'État et pourrait être éligible aux subventions, notamment à celle des amendes de police du Conseil Départemental.

En conséquence, le conseil est favorable au lancement de l'étude de l'aménagement du chemin du Pré d'Oisy, du chemin du Pataras et de la sécurisation de la RD214.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

4. Reprise par la commune des concessions funéraires en état d'abandon

Cette question ne fait pas l'objet d'une délibération.

Une procédure va être lancée afin de recenser les concessions funéraires en état d'abandon.

5. Renouvellement des lampadaires pour les équiper en Leds avec le Sdec Energie

Suite à la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public, le SDEC propose un programme global de renouvellement des lampadaires de plus de 30 ans.

Le SDEC propose le remplacement de 57 luminaires. Le coût global est estimé à 17 982€ HT, la participation financière de la commune serait de 7 193€. Ces travaux seront réalisés selon une programmation pluriannuelle de 5 ans.

Voté à l'unanimité des présents et des représentés.

6. Autorisation de signer un contrat d'apprentissage de 2 ans pour un jeune en formation Bac Pro Jardins – espaces verts

Un jeune baronnais est actuellement en stage au service technique de la commune. Celui-ci souhaite effectuer un apprentissage dans le cadre d'un bac pro jardins – espaces verts sur la commune. Il est en recherche d'un établissement de formation en apprentissage pour le cursus 2023-2026. Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin de l'autoriser à signer ce contrat d'apprentissage dès que ce jeune sera admis.

Votée à l'unanimité des présents et des représentés.

7. Création d'un poste contractuel d'adjoint technique

Le contrat d'un contractuel arrivant à échéance le 30 juin 2023, Monsieur le Maire indique la nécessité de recruter un contractuel pour un poste d'adjoint technique sur la base de 6 mois à temps complet à compter sur 1^{er} juillet 2023.

Votée à l'unanimité des présents et des représentés.

Informations

- Des riverains du chemin des Pallières sollicitent la mise en place d'un ralentisseur en raison d'une vitesse excessive sur cette route. Le Conseil municipal ne peut examiner cette demande tant que le lotissement n'est pas rétrocedé à la commune.
- La rétrocession du lotissement de l'Orée du Bois est sollicitée par ZigZag. Dans ce cadre, il est demandé à la société de nous fournir les attestations avant toute procédure.
- Il est demandé à la commission urbanisme d'organiser la vérification des DAACT.
- La période d'inscription pour le transport des collégiens est ouverte jusqu'au 31 juillet.

Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 56 route de Fontaine
Dépôt de déclarations préalables : 6 chemin du Ponchet – véranda
21 chemin Constantin James – pergola
11 chemin des Fresnes – abri de jardin
4 chemin du Ponchet - box
Dépôt de permis de construire : 4 chemin des Victoires – pergola et panneaux solaires
7 impasse de l'Orée du Bois – 2 extensions

Séance levée à 23 heures.

La secrétaire de séance
Chantal LOPEZ



Le Maire
Georges LAIGNEL

